

LANCEMENT D'UNE INITIATIVE (*)

L'Union Démocratique du Centre (UDC) a informé le Conseil d'Etat du lancement de l'initiative constitutionnelle intitulée: «Pour une traversée de la rade»

Les citoyens et citoyennes soussignés, électeurs et électrices dans la République et canton de Genève, demandent, en vertu des articles 64 et 65A de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, demandent que la constitution de la République et canton de Genève (A2 00) soit modifiée comme suit:

Article 160 B, alinéa 3, lettre d (nouveau):

Afin d'absorber la forte croissance des déplacements prévue d'ici 2020, une liaison affectée au seul transport motorisé privé est construite conformément aux conclusions du rapport du Groupe de travail «Contournement de Genève» de septembre 2004 retenant la variante V4, soit:

- une traversée sous-lacustre de 2x 2 voies, de l'avenue de France au Port-Noir;
- un tunnel de liaison à 2x 1 voie pour la remontée vers la route de Malagnou;
- les mesures d'accompagnement retenues par le groupe de travail sur les quais, le pont du Mont-Blanc et le centre-ville.

La mise en service de cette nouvelle liaison doit intervenir dans les six ans suivant son acceptation par le Conseil général.

Les électeurs et électrices, dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et art. 183, lettre d. de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

(*) Echéance du délai de récolte des signatures: lundi 4 janvier 2010.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Genève a besoin d'une nouvelle traversée de la rade pour 2016!

Actuellement la circulation est engorgée et rien n'est entrepris pour améliorer le trafic routier. Au contraire: en 1900 il y avait six ponts pour traverser le Rhône, aujourd'hui il n'y a plus que quatre ponts affectés au trafic motorisé. Genève a besoin d'une traversée maintenant afin de garantir les déplacements inter-rives. Signez notre initiative!

- Pour éviter l'étouffement de la circulation à Genève où le transport privé est devenu le parent pauvre de la politique d'investissement de l'Etat en matière de mobilité, il faut mettre en chantier sans tarder ce projet de traversée permettant de diminuer la circulation sur les quais et le pont du Mont-Blanc.
- Pour maintenir et développer les activités économiques en ville.
- Pour que demain les besoins de mobilité soient assurés par une gestion équilibrée et complémentaire des transports privés et des transports en commun.